

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-791

présenté par

M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
M. Proença, Mme Rouaux, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léauté, M. Courbon,
Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire et Mme Keloua Hachi

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	1 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à augmenter les moyens dédiés à la formation des professeurs du premier degré en EPS.

En effet, que cela soit en formation initiale ou continue, la part du temps consacré à la formation en EPS a très largement diminué ces dernières années. Cela a des conséquences concrètes sur l'enseignement de l'EPS en primaire.

La mise en place des 30 minutes d'Activité physique et sportive quotidiennes dans le primaire ne peut constituer la seule réponse. Les professeurs des écoles doivent être mieux accompagnés dans ce sens.

Il convient d'agir en faveur de l'EPS, véritable matière à part entière.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

- L'action 04 « Formation des personnels enseignants » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » est abondée d'un million d'euros en AE et CP
- Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».